RUBRIQUE1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial: RICIPOT
Code des commerces: 40044

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Lubrifiant
Secteurs d'utilisation:
Ménages privés (= public général = consommateurs)[SU21], Domaine public (administration, éducation,spectacle, services, artisans)[SU22]
Catégorie de produit:
Lubrifiants, graisses et agents de décoffrage

Utilisations déconseillées
Ne pas utiliser à des fins autres que celles énumérées

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

FIMO srl - Via Breda Alta 4 25030 Brandico (BS) Tel. + 39 030/975282

Email: info@fimo.it - Sito internet: www.fimo.it

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Contact nationaux:
F: numéro ORFILA (Institut national de recherche et de sécurité) + 33 (0)1 45425959
B: Centre Antipoisons/Antigif Centrum + 32 070 245 245

RUBRIQUE2. Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

2.1.1 Classification conformément au Règlement (CE) No 1272/2008:

Pictogrammes:
GHS02

Code(s) des classes et catégories de danger:
Flam. Aerosol 1

Code(s) des mentions de danger:
H222 - Aérosol extrêmement inflammable.
H229 - Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

Aérosol qui s'enflamme facilement, même à basse température, risque d'incendie
L'inhalation répétée des vapeurs peut provoquer la somnolence et les vertiges.
Récipient sous pression. À protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C.
Les récipients d'aérosols surchauffés éclatent et peuvent être projetés à une distance avec la violence et peuvent être vérifient un mécanisme dangereux de la diffusion du feu.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage conformément au Règlement (CE) n° 1272/2008:

Code(s) des pictogrammes, mentions d'avertissement:
GHS02 - Danger

Code(s) des mentions de danger:
H222 - Aérosol extrêmement inflammable.
H229 - Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

Code(s) des mentions additionnelles de danger:
non applicable

Mentions de mise en garde:
Généraux
P101 - En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102 - Tenir hors de portée des enfants.
Prévention
P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'in- flammation. Ne pas fumer.
P211 - Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.
P251 - Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.
Stockage
P410+P412 - Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.

2.3. Autres dangers

La substance / le mélange ne contient pas PBT / vPvB selon le Règlement (CE) n ° 1907/2006, Annexe XIII

Aucune autre information sur les risques

RUBRIQUE3. Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

Pas pertinent

3.2 Mélanges

Se référer au paragraphe 16 pour le texte intégral des mentions de danger

Note C - Certaines substances organiques peuvent être commercialisées soit sous une forme isomérique bien définie, soit sous forme de mélange de plusieurs isomères. Dans ces cas-là, le fournisseur doit préciser sur l'étiquette si la substance est un isomère spécifique ou un mélange d'isomères.
Note U - Lorsqu'ils sont mis sur le marché, les gaz doivent être classés comme «gaz sous pression» dans l'un des groupes suivants: «gaz comprimé», «gaz liquéfié», «gaz liquéfié réfrigéré» ou «gaz dissous». L'affectation dans un groupe dépend de l'état physique dans lequel le gaz est emballé et, par conséquent, doit s'effectuer au cas par cas.

Substance	Concentration[w/w]	Classification	Index	CAS	EINECS	REACh
butane Note: C U	>= 15 < 19%	Flam. Gas 1A, H220; Press. Gas, H280	601-004-00-0	106-97-8	203-448-7	01-2119474691-32
isobutane Note: C U	>= 4,9 < 9,5%	Flam. Gas 1A, H220; Press. Gas, H280	601-004-00-0	75-28-5	200-857-2	01-2119485395-27
propane Note: U	>= 4,9 < 9,5%	Flam. Gas 1A, H220; Press. Gas, H280 ATE(mix) inhal = 658,0mg/l/4 h	601-003-00-5	74-98-6	200-827-9	01-2119486944-21

Substance	Concentration[w/w]	Classification	Index	CAS	EINECS	REACh

RUBRIQUE4. Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Inhalation:
Aérer l'ambiant. Enlever immédiatement le patient de l'ambiant souillé et le porter dedans à ambiant très aéré. Dans le cas de malaise consulter un docteur.

Contact direct avec la peau (du produit pur).:
Laver abondamment avec l'eau et le savon.

Contact direct avec les yeux (du produit pur).:
Laver immédiatement avec de l'eau abondant dans l'ordre au moins 10 minutes.

Ingestion:
Pas dangereux. Est possible donnent le charbon actif en eau ou l'huile de la vaseline minérale médicinale.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pour les symptômes et les effets dus aux substances se référer à le paragraphe 11.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

RUBRIQUE5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens conseillés de l'extinction:
CO_2 ou extincteur a poudre.

Moyens de l'extinction d'éviter:
Jets d'eau directs

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Les récipients d'aérosols surchauffés éclatent et peuvent être projetés à une distance avec la violence et peuvent être vérifient un mécanisme dangereux de la diffusion du feu.
Produit sous pression dans le récipient métallique hermétique (barres maximum d'essai de pression 15). Pour refroidir les récipients avec de l'eau nebulized essayant de les enlever du feu. Les récipients d'aérosols surchauffés éclatent et peut venir projeté à la distance avec la violence (protéger la tête avec un casque emergency).

5.3. Conseils aux pompiers

Employer les protections pour les manières respiratoires.
Elmet de urgence et vêtements protecteurs complets
L'eau vaporisée peut être employée pur protèger les personnes occupées dans l'extinction
On conseille d'ailleurs d'utiliser des vitesses de plongée à l'air, surtout si on travail dans les endroits fermés et peu aérés en tous cas s'ils sont utilisés extincteur halogénait.
Tenir les récipients au frais en les arrosant d'eau

RUBRIQUE6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures durgence

6.1.1 Pour les non-secouristes:
Laissez la zone entourant le déversement ou de rejet. Ne pas fumer
Enlever de la zone environnante se rappelant que les probables chauffages pourraient projeter la bouteille à une distance remarquable
Mettre les gants et les vêtements protecteurs.

6.1.2 Pour les secouristes:
Donné à l'herméticité de la bouteille d'aérosol, il est quelque peu improbable que puisse être le rejet considérable.
Cependant au cas où un certain récipient supportait tel endommager pour provoquer une perte, isoler la bouteille dans l'issue la portant à l'air ouvert ou la couvrant de matériel inerte et non combustible (es. le sable, la terre, la vermiculite) et ayant l'astuce évitent chaque foyer d'allumage qui pourrait impliquer un risque d'incendie sérieux.
Mettre la masque d'usage, gants en PVC, polyisobutylène, Néoprène ou similaires et vêtements protecteurs.
Éliminer toutes les flammes libres et les sources possibles d'allumage. Pas fumée.
Prédisposer une ventilation suffisante.
Évacuer la zone à risque et, peut-être, de consulter un expert.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Contenir les pertes.
Informeer les autorités compétentes.
Se débarrasser de résiduel en respectant les normes en vigueur.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

6.3.1 Pour de confinement:
Rassembler le produit pour la réutilisation, si possible, ou pour l'élimination.

6.3.2 Pour le nettoyage:
Après la cueillette, lavage avec de l'eau la zone intéressée et les matériaux.

6.3.3 Autres informations:
Aucune en particulier.

6.4. Référence à d'autres sections

Se reporter aux paragraphes 8 et 13 pour plus d'informations

RUBRIQUE7. Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Eviter le contact et l'inhalation des vapeurs
Pendant le travail ne pas fumer.
Pendant le travail ne pas manger et ne pas boire.
Les vapeurs sont plus lourdes d'air et peuvent être écartées sur la terre et formant les mélanges explosifs avec l'air.
Empêcher la formation des concentrations inflammables ou explosives dans l'air.
Récipient sous pression. À protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C.
Pas trou ou brûlure pas même après l'utilisation. Pas jet sur des flammes ou des corps incandescents. Employer dans les zones suffisamment aérées.
Voir aussi paragraphe 8 ci-dessous.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver dans le contenant original hermétiquement fermé. Ne pas conserver dans des récipients ouverts ou non étiquetés.
Garder les contenants debout et en toute sécurité en évitant la possibilité de chutes ou de collisions.
Récipient sous pression. Conserver dans les endroits aérés, dans les paquets originaux, protégés contre des sources de chaleur et contre les faisceaux solaires.

Maintenir lointain des flammes, de l'étincelle et des sources libres de chaleur. Éviter l'exposition directe au soleil.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Domaine public (administration, éducation,spectacle, services, artisans):
• Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes libres
• Ne pas utiliser sur des surfaces chaudes ou exposées aux rayons solaires
• Ne pas respirer les aérosols/les vapeurs
• Éviter le contact avec les yeux, la peau, les vêtements
• Ne pas manger, boire ou fumer lors de l'utilisation
• Ne pas utiliser dans des espaces confinés et/ou limitées
• Éviter l'utilisation excessive du produit qui peut provoquer des accumulations de gaz inflammables dans l'air
• Utiliser à une distance de 20 cm de la surface à traiter pour prévenir dispersion dans l'air
• Spray pour de breves intervalles, et s'assurez que la ventilation soit bonne après usage

Ménages privés (= public général = consommateurs):
• Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes libres
• Ne pas utiliser sur des surfaces chaudes ou exposées aux rayons solaires
• Ne pas respirer les aérosols/les vapeurs
• Éviter le contact avec les yeux, la peau, les vêtements
• Ne pas manger, boire ou fumer lors de l'utilisation
• Ne pas utiliser dans des espaces confinés et/ou limitées
• Éviter l'utilisation excessive du produit qui peut provoquer des accumulations de gaz inflammables dans l'air
• Utiliser à une distance de 20 cm de la surface à traiter pour prévenir dispersion dans l'air
• Spray pour de breves intervalles, et s'assurez que la ventilation soit bonne après usage

RUBRIQUE8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Relativement aux substances contenues:
butane:
TLV-TWA: 1000 ppm (ACGIH 2005)

MAK: 1000 ppm 2400 mg/m³
Classe de limitation des taux les plus élevés: II(4)
Classe de substances pouvant présenter un risque pendant la grossesse: D (DFG 2008)

propane:
TLV-TWA: 1000 ppm - 1800 mg/m³ (propane, ACGIH 2010)

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés:
Domaine public (administration, éducation,spectacle, services, artisans):
Assurer une bonne ventilation dans le lieu de travail par aspiration locale efficace. Si ces étapes ne sont pas sufficients pour maintenir la concentration du produit au dessous des valeurs limites d'exposition en milieu de travail, porter une protection respiratoire appropriée. Fournir un système de lavage des yeux. Avant d'utiliser lirel'étiquette du produit pour plus de détails sur les dangers. Lors de la sélection des équipements de protection individuelle, demander des conseils appropriés au leur fournisseur de produits chimiques. L'équipement de protection personnelle doit se conformer à la réglementation en vigueur.

Ménages privés (= public général = consommateurs):
Opérer dans un endroit bien ventilé et équipé de dispositifs de ventilation. Ne pas utiliser sur des surfaces chaudes ou exposées à les rayons solaires pour éviter l'évaporation rapide du produit. Utiliser un équipement de protection (voir ci-dessous).

Mesures de protection individuelle:

a) Protectiondes yeux / du visage
Employer les regards emergency à la norme EN-166

b) Protection de la peau

i) Protection des mains
Gants en: nitrile
Épaisseur: 0,40 mm
Temp de passage: > 480 min

ii) Divers
Éviter le contact direct avec la peau
Utiliser les vêtements de préférence non-statiques de coton

c) Protection respiratoire
Employer dans suffisamment bien aéré ambiant, ne pas inhaler le produit.

d) Risques thermiques
Pas de danger d'être signalés

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement:
Utiliser conformément aux bonnes pratiques de travail afin d'éviter la pollution dans l'environnement.

RUBRIQUE9. Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Propriétés physiques et chimiques	Valeur	Méthode de détermination
Aspect	liquide sous pression	VISUEL
Couleur	incolore	
Odeur	caractéristique	ORGANOLEPTIQUE
Seuil olfactif	non déterminé	
pH	pas pertinent	PH-MÈTRE
Point de fusion/point de congélation	< -100 °C (gaz propulseur)	
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	> -42 °C (gaz propulseur)	
Point d'éclair;	< -80 °C (gaz propulseur)	
Taux d'évaporation	non déterminé	
Inflammabilité (solide, gaz)	non déterminé	
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	LEL 1,8% (vol); UEL 9,5% (vol)	
Pression de vapeur	3,2 bar	
Densité de vapeur	> 2 (gaz propulseur)	
Densité relative	0,70 kg/l	
Solubilité	dans les solvants organiques	
Solubilité dans l'eau	négligeable	
Coefficient de partage: n-octanol/eau	pas pertinent	
Température d'auto-inflammabilité	> 400 °C (gaz propulseur)	

Propriétés physiques et chimiques	Valeur	Méthode de détermination
Température de décomposition	non déterminé	
Viscosité	non déterminé	
Propriétés explosives	non déterminé	
Propriétés comburantes	non déterminé	
Volume de récipient	520 ml	ISO 90-3:2000
Volume du produit	400 ml	ISO 90-3:2000
Pression à 20 °C	3,2 bar	
Pression de déformation	16,5 bar	MANOMÈTRE
Pression d'éclatement du réservoir	18 bar	MANOMÈTRE
Point d'éclair de la phase liquide	< 21 °C	
Inflammabilité de propulseur	< 0 °C	

9.2. Autres informations

Aucunes données disponibles.

RUBRIQUE10. Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Relativement aux substances contenues:
isobutane:
Réagit avec les oxydants forts, l'acétylène, les halogènes et les oxydes d'azote en provoquant des risques d'incendie et d'explosion.

10.2. Stabilité chimique

Aucune réaction dangereuse lorsque manipulés et entreposés conformément aux dispositions.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Il n'y a pas de réactions dangereuses

10.4. Conditions à éviter

Éviter le chauffage du produit, pourrait éclater.
Éviter le contact avec les substances brûlantes. Le produit peut être enflammé.
chaleur, les flammes nues, des étincelles ou des surfaces chaudes.
Le produit d'aérosol est stable pendant une période avançée de 36 mois et en conditions normaux du stockage ne peut pas se produire des réactions dangereuses parce que le récipient est jugé presque hermétique.
Afin d'éviter que le métal du récipient peut être détérioré, prise lointaine des produits à la réaction acide ou de base.
Attention à la chaleur dans les températures avançées à 50°C peut causer une augmentation de la pression à l'intérieur de du récipient et peut arriver à la déformation de la bouteille jusqu'à l'explosion.

10.5. Matières incompatibles

Il peut produire des gaz inflammables pour entrer en contact avec les métaux élémentaires, nitrures, agents réducteurs forts.
Il peut produire des gaz toxiques pour entrer en contact avec des acides minéraux oxydants, peroxydes organiques, peroxydes organiques de l'eau.
Il peut s'enflammer pour entrer en contact avec des acides minéraux oxydants, les nitrures organiques, les peroxydes et le peroxydes de l'eau, agents oxydants forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Ne se décompose pas lorsqu'il est utilisé pour les usages prévus.

RUBRIQUE11. Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

ATE(mix) oral = ∞
ATE(mix) dermal = ∞
ATE(mix) inhal = ∞

(a) toxicité aiguë: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
(b) corrosion cutanée/irritation cutanée: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
(c) lésions oculaires graves/irritation oculaire: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
(d) sensibilisation respiratoire ou cutanée: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
(e) mutagénicité sur cellules germinales: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
(f) cancérogénicité: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
(g) toxicité pour la reproduction: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
(h) toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) exposition unique: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
(i) toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) exposition répétée: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
(j) danger par aspiration: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Relativement aux substances contenues:
butane:
VOIES D'EXPOSITION: La substance peut être absorbée par l'organisme par inhalation.
RISQUE D'INHALATION: En s'échappant de son contenant, ce liquide s'évapore très vite provoquant une sursaturation de l'air avec de sérieux risques d'asphyxie à l'intérieur d'un espace confiné.
EFFETS DES EXPOSITIONS DE COURTE DUREE: L'évaporation rapide du liquide peut provoquer des gelures. La substance peut avoir des effets sur le système nerveux central.
RISQUES/SYMPTOMES AIGUS
INHALATION Somnolence. Perte de conscience.
PEAU LORS DU CONTACT AVEC LE LIQUIDE: GELURES.
YEUX LORS DU CONTACT AVEC LE LIQUIDE: GELURES.
N O T E S Une concentration élevée dans l'air provoque un déficit en oxygène avec un risque de perte de conscience ou de mort.

isobutane:
VOIES D'EXPOSITION: La substance peut être absorbée par l'organisme par inhalation.
RISQUE D'INHALATION: Une concentration dangereuse de ce gaz dans l'air est très vite atteinte s'il s'échappe de son contenant.
EFFETS DES EXPOSITIONS DE COURTE DUREE: L'évaporation rapide du liquide peut provoquer des gelures. La substance peut avoir des effets sur le système cardio-vasculaire , entraînant une insuffisance fonctionnelle et une défaillance respiratoire. L'exposition à des concentrations élevées peut entraîner la mort.
RISQUES/SYMPTOMES AIGUS
INHALATION Essoufflement. Suffocation.
PEAU LORS DU CONTACT AVEC LE LIQUIDE: GELURES.
YEUX LORS DU CONTACT AVEC LE LIQUIDE: GELURES.

propane:
VOIES D'EXPOSITION: La substance peut être absorbée par l'organisme par inhalation.
RISQUE D'INHALATION: En s'échappant de son contenant, ce liquide s'évapore très vite provoquant une sursaturation de l'air avec de sérieux risques d'asphyxie à l'intérieur d'un espace confiné.

EFFETS DES EXPOSITIONS DE COURTE DUREE: L'évaporation rapide du liquide peut provoquer des gelures. La substance peut avoir des effets sur le système nerveux central.
RISQUES/SYMPTOMES AIGUS
INHALATION Somnolence. Perte de conscience.
PEAU LORS DU CONTACT AVEC LE LIQUIDE: GELURES.
YEUX LORS DU CONTACT AVEC LE LIQUIDE: GELURES.
N O T E S Une concentration élevée dans l'air provoque un déficit en oxygène avec un risque de perte de conscience ou de mort.
CL50 Inhalation (rat) vapeur/poussière/brouillard/fumée (mg/l/4h) ou gaz (ppmV/4h) = 658

11.2. Informations sur les autres dangers

Aucunes données disponibles.

RUBRIQUE12. Informations écologiques

12.1. Toxicité

Utiliser conformément aux bonnes pratiques de travail afin d'éviter la pollution dans l'environnement.

12.2. Persistance et dégradabilité

Aucunes données disponibles.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucunes données disponibles.

12.4. Mobilité dans le sol

Aucunes données disponibles.

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Aucun ingrédient PBT/vPvB est présent

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucunes données disponibles.

12.7. Autres effets néfastes

Aucun effet indésirable constaté

RUBRIQUE13. Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Le résiduel doit être débarassent à l'égard des normes imposées livrant les récipients vides à une société autorisée et équipé afin de manipuler en sécurité les récipients pressurisés contenant les liquides résiduels et les gaz inflammables.
Le récipient vide chauffé à la température plus de 70 °C peut éclater
Récupérer si possible. Actionner en accord aux dispositions locales et nationales en vigueur.

RUBRIQUE14. Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

ADR/RID/IMDG/ICAO-IATA: 1950

ADR exemption parce que en conformité avec les caractéristiques suivantes:
Emballages combinés: emballege intérieur 1 L colis 30 Kg
Emballege intérieurs placés sur des bacs a housse rétractable outer ectensible: emballege intérieur 1 L colis 20 Kg

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR/RID/IMDG: AEROSOL infiammabili
ADR/RID/IMDG: AÉROSOLS inflammables
ICAO-IATA: AEROSOL flammable

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR/RID/IMDG/ICAO-IATA: Classe: 2
ADR/RID/IMDG/ICAO-IATA: Etiquette de danger: 2.1
ADR: Code de restriction dans tunnel: D
ADR/RID/IMDG/ICAO-IATA: Quantités limitées: 1 L
IMDG - EmS: F-D, S-U

14.4. Groupe d'emballage

ADR/RID/IMDG/ICAO-IATA: --

14.5. Dangers pour l'environnement

ADR/RID/ICAO-IATA: Le produit ne présente pas un danger pour l'environnement
IMDG: Agent polluant marin: Pas

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucunes données disponibles.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

On ne prévoit pas de transport en vrac

RUBRIQUE15. Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlement 2006/1907/CE (REACH), Règlement 2008/1272/CE (CLP).
catégorie Seveso:
P3a - AÉROSOLS INFLAMMABLES

RÈGLEMENT (UE) No 1357/2014 - déchets:
HP3 - Inflammable

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Le fournisseur a fait une évaluation de la sécurité chimique

RUBRIQUE16. Autres informations

16.1. Autres informations

Description du mentions de danger exposé au point 3
H220 = Gaz extrêmement inflammable.

H280 = Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.

Classification basée sur les données de tous les composants du mélange

Principales références normatives :
Règlement 1907/2006/CE
Règlement 1272/2008/CE
Règlement (UE) 2020/878

*** Cet onglet annule et remplace toute édition précédente.